

» J'ai la persuasion que le système que vous nous annoncez rendra, avec le temps, un immense service à notre commerce de détail et je vous donne bien volontiers mon adhésion. »

Nous avons annoncé, hier, l'arrestation de la fille Boulez, pour vol dans la ferme de Maufait, au préjudice de ses maitres.

Ce vol porte sur un grand nombre d'objets d'habillement. On a saisi dans la perquisition faite dans la chambre de cette domestique, sept paquets de linge et vêtements, des bijoux, un parapluie.

Voici comment la jeune voleuse s'est approprié tant de choses :

Le fermier avait l'habitude de renfermer son argent dans un petit sac de toile grise, qui était ensuite déposé dans une armoire, dans la chambre à coucher. Au moment du vol, ce sac contenait 1.700 fr. La servante l'ayant remarqué, s'empara du sac, mais, surprise dans ce travail, elle fut obligée de s'enfuir, emportant le sac, qu'elle cacha dans un paquet de linge sale. C'est ce qui la fit découvrir.

La maîtresse de la maison, ayant trouvé le sac dans le linge, en fit part à son mari, qui constata qu'il y manquait 140 francs.

D'après les aveux de la fille Boulez, une partie de ces 140 francs ont été employés à habiller sa famille, une autre à l'habiller elle-même; le reste se trouvait enveloppé dans un mouchoir, et caché dans une chambre à four.

Dans le cours du mois, plusieurs commerçants en étoffes, de la Grande-Rue et de la rue Latine, ont vendu à la fille Boulez, des effets d'habillements, en certaine quantité. Elle payait comptant, cela se comprend.

Les personnes chez qui cette fille était en condition avant d'entrer à la ferme, ont aussi reconnu des objets leur appartenant, dans la malle de cette malheureuse.

La fille Boulez est née à Reckem (Belgique). Elle est âgée de 22 ans. On l'a conduite à Lille, hier, dans la matinée.

L'administration des Contributions directes, a fait une saisie assez importante de tabac, au fort Messine.

Des paquets d'allumettes chimiques ont été confisqués en même temps.

Les résultats de l'enquête à propos du vol de 1.000 francs, commis chez un tisserand de Croix, ont démontré que la belle-sœur du tisserand inculpée de ce fait, en était innocente.

Nous sommes heureux de le constater avec la justice.

On a arrêté hier, dans un wagon du train de Lille allant en Belgique, un personnage sous le coup d'une condamnation à 6 mois de prison, pour outrage aux mœurs.

Il se nomme Gustave Boquet, et retiré à Bruxelles depuis sa condamnation, il avait eu, et mis à exécution l'imprudente envie de revoir le pays natal.

Gustave n'en ressortira plus sans avoir payé sa dette. C'était un service à lui rendre.

Un imprudent charretier du Pile, nommé P... voulant monter trop rapidement sur sa voiture, pendant qu'elle était en marche, a été précipité sous les roues.

La voiture lui a passé sur la cuisse, mais sans lui rien fracturer. Il a seulement de fortes contusions.

Le grand cirque Sanger dont nous avons annoncé la venue, est installé aujourd'hui sur la Grand'Place. Son établissement n'a pas été long, en deux heures il était monté.

Il est construit avec un système de cordes attachant aux extrémités supérieures des diverses parties de la grande toile formant toiture au cirque et les attachant à un cercle placé au haut d'un mat central.

Il y a beaucoup de voitures, toutes couvertes de lettres-annonces, à la manière anglo-américaine.

La première représentation se fait ce soir.

M. Copin, secrétaire général de la préfecture du Nord, est nommé préfet du département de l'Yonne, en remplacement de M. Jossou de Bilhem, appelé sur sa demande à d'autres fonctions.

Voici un récent arrêt de la Cour de cassation très-intéressant :

Les lois de 1790 et de 1791 permettent à l'autorité municipale de réglementer les cabarets et autres lieux publics.

En vertu de cette loi, un maire prévoyant, pour les mineurs, le danger de fréquenter des cabarets où ils peuvent être témoins de scènes immorales, peut interdire aux cabaretiers de les recevoir dans leur établissement et de leur donner à jouer.

La loi spéciale du 23 janvier 1873, sur l'ivresse, a interdit d'une manière générale à tous les cabaretiers de servir des liqueurs alcooliques aux mineurs de seize ans. Mais cette disposition générale ne fait pas obstacle à ce que les maires prennent des arrêtés municipaux en vue des besoins de leurs communes et dans la limite de leurs attributions.

Voici l'état des récoltes dans nos régions du Nord :

Les blés et les seigles ont une fort belle apparence dans l'Aisne; il en est de même dans l'Oise, où la pluie est favorable aux semailles de mars, mais nuisible aux blés d'automne.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les vents secs du Nord ont un peu nuï aux céréales et les ont fait jaunir, surtout dans les terrains humides; les blés se maintiennent assez bien dans les bonnes terres, mais ils renferment beaucoup d'herbes. Les prairies naturelles sont très-belles.

Dans la Seine-Inférieure, les blés qui avaient jauni sous l'action des derniers froids ont reverdi avec une pluie douce et quelques rayons de soleil; les grains de printemps lèvent bien; les fourrages promettent beaucoup.

Dans l'Eure, le temps humide a nuï aux semailles de printemps et la température froide est contraire aux céréales.

Il a été procédé hier, à Halluin, sur la demande du parquet de Courtrai, à l'autopsie du cadavre d'un tisserand belge, nommé Henri Demoor, âgé de 35 ans, né à Thielt. En voici la raison.

Le 24 mai dernier, Demoor en compagnie de son beau-frère et de sa sœur, était dans le cabaret des Baraques à Menin. Une querelle s'éleva entre eux et le malheureux tisserand fut accablé de tant de coups par le couple qu'il en mourut peu de jours après. La sœur avait pris une part très-active à la bataille, armée d'une bêche avec laquelle, elle frappait vigoureusement, sur la tête de son frère. La justice veut déterminer clairement l'état des blessures.

Les coupables ont pris la fuite.

La police belge a arrêté à Wervicq, il y a quelques jours, un individu nommé Jean B... remis immédiatement à la gendarmerie française.

Cet homme âgé de 30 ans, est inculpé d'attentat à la pudeur.

L'Echo du Nord et le Progrès disent que « les environs de Comines sont depuis une quinzaine de jours, mis en émoi par une mystérieuse apparition, qui, chaque soir, de neuf heures à minuit, se produit dans une prairie de Bas Warneton, et que M. le curé a sagement défendu à ses paroissiens de se joindre aux trop nombreux visiteurs qui accourent de tous cotés dans cette prairie. »

L'Echo du Nord annonce que M. Barwolf, chef d'orchestre du Grand-Théâtre, vient de gagner le lot de 50,000 francs, au dernier tirage des obligations d'Anvers.

L'administration municipale de Lille tout entière s'est rendue, samedi, à la préfecture pour exprimer à M. Lizot les regrets que lui causait son départ et le remercier des bonnes relations qu'il n'avait cessé d'entretenir avec la municipalité lilloise.

Les expériences de pompe à vapeur qui ont eu lieu, hier matin, à Lille, ont parfaitement réussi. On a pu voir surtout la puissance considérable de cet engin. On l'avait placé rue du Palais. Les tuyaux partant de ce point sont venus sur la place Rihour en passant par la rue du Fresne, après avoir parcouru une longueur de deux cents mètres environ.

Malgré cette grande distance qui enlève à la pression une force considérable, le jet atteignait encore la toiture de l'Hôtel-de-Ville.

Le nommé Charles-Théodore Veron, cavalier au 5<sup>e</sup> régiment de dragons, prévenu de désertion à l'intérieur, en temps de paix, avec emports d'effets, a été acquitté dans la dernière audience du conseil de guerre.

Le nommé Régis-Philippe Soulage, 1<sup>er</sup> sapeur au 3<sup>e</sup> régiment du génie, accusé de vol de 2 kilogrammes de viande environ, au préjudice de l'ordinaire d'une compagnie de son régiment, a été acquitté.

Le nommé Louis-Onésime Machy, soldat au 110<sup>e</sup> de ligne, accusé de dé-

sertion à l'intérieur en temps de guerre, a été condamné à cinq ans de travaux publics, même audience.

Il y a longtemps, dit l'Echo du Nord, que nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur les manœuvres d'audacieux filous qui envoient, de diverses villes d'Espagne, des lettres à l'adresse de nos concitoyens, dans le but de leur extorquer des sommes d'argent plus ou moins importantes par l'appât de bénéfices considérables. Aux uns, ils se donnent comme détenteurs d'un trésor provenant de l'ex-impératrice; aux autres, comme détenus politiques, possesseurs de secrets importants; dans ces derniers temps enfin, les « aides de camp de don Carlos » jouaient un grand rôle dans le répertoire épistolaire de nos escrocs.

Ces manœuvres durent depuis de longues années. Pour la première fois, peut-être, on a réussi à mettre la main sur l'un de leurs auteurs, et il y a lieu d'espérer que l'on parviendra par lui, à s'emparer de nombreux complices. Ce sont des négociants de Marseille qui ont sollicité, par l'intermédiaire du consul général d'Espagne, une intervention active du gouverneur de Madrid. La police de cette ville a découvert que l'auteur d'une partie de ces lettres est un individu qui a longtemps habité Marseille, et qui se nomme Albert Dupont.

Une perquisition faite chez lui a amené la découverte de plusieurs lettres qu'il comptait envoyer à d'autres personnes de Marseille. Il a été mis immédiatement en état d'arrestation.

L'Indicateur d'Hazebrouck dit qu'une curieuse inattendue s'est opérée jeudi matin à la chapelle de Notre-Dame-du-Sart, à Merville. Une couturière d'Haverskerque, âgée de 18 ans, Marie Deberque, fille d'un petit cultivateur, avait perdu l'usage de la parole depuis près d'un an par suite d'attaques d'épilepsie. Elle avait contracté cette maladie d'un saisissement pour un cheval emporté. Jeudi matin, elle s'était rendue au pèlerinage à la chapelle du Sart, lorsque pendant l'instruction du R. P. Berthe, elle eut un accès de sa terrible maladie. On s'empressa autour d'elle, lui prodiguant les soins que nécessitait son état. Quand elle revint à elle, que le nez fut la surprise de ceux qui la connaissent, de l'entendre parler et répondre à leurs questions.

Un triste accident est arrivé, samedi matin, à la nouvelle gare de Tournay. Trois ouvriers bruxellois travaillant au défilage, au rejointement des pierres de la station. Tout à coup, la poutre sur laquelle ils se tenaient vacilla, et tous trois furent précipités à terre. Les deux premiers furent arrêtés dans leur chute par la chapente du grenier. Le troisième, leur chef tomba sur le sol, d'une façon si malheureuse, que l'osil nommé vainement baril, qu'il tenait en main, lui entra sous le menton et pénétra dans le cerveau. La mort fut instantanée. Les autres en sont quittes pour quelques contusions sans gravité.

Courrier de l'Escaut.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 mai. — Alfred Lacroix, rue de l'Épée, fort Dhaluin. — Émile Couvreur, rue Archimède, 12. — Mathilde Lucotte, rue d'Alma. — César Roussel, rue du Pile, 7. — Elise Verck, rue de Roubaix, cour Lehoucq, 24. — Louise Bayart, rue des Parvains, 41. — Victor Tavernier, rue Archimède. — Blanche Cornille, rue d'Alma, 65. — Arthur Dhacens, rue d'Alma, fort Fraszy, 19.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 mai. — Polydore Petit, 2 mois, rue St-Jean. — Jeanne Brunin, 1 an, rue Sabau, 10. — Philippe Vanlyghem, 74 ans, à l'hopital. — Jules Boulemy, 9 ans, rue du Tilleul. — Camille Vraux, 9 mois, rue St-Vincent-de-Paul. — Marie Delsalle, 1 an, rue de la Ba-be-d'or. — Henri Spriet, 10 mois, rue de la Campagne, 81. — Marie Franqueville, 76 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. MARIAGE du 26 mai. — Jules Mouveau, 28

ans, tourneur en fer, et Clémence Desmettre, 23 ans, piquière.

Etat-civil de Tournai. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 mai. — Jules Bouh... à France. — Germaine Planckaert, au pont de Neuville. — Cécile Desneulin, à la Croix-Rouge.

Du 27. — H. Rimance Leclercq, rue du Mont-a-Loux. — G. Bouffe Dessobelles, au Blanc-Seau. — G. Stave Vandesteene, rue Verte, 62. — Henri Desmout, à la Croix-Rouge. — Marie Ségard, au chemin de la Latie. — Sidonie Lecoultre, au Chien-Fidèle.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 mai. — François Voreux, 37 ans 8 mois 20 jours, épouse de Augustin L. m. rue Quierem, 13. — Jean-Baptiste Godron, 63 ans, époux de Clémentine Petit à la Croix-Rouge. — Aline Theraye, 15 jours, au pont de Neuville. — Marie Patten, 5 mois 23 jours, au Chien-Fidèle.

Du 27. — Henri Desmout, une demi-heure, à la Croix-Rouge. — Jeanne Scalbert, 7 mois 20 jours, rue des Guisnes.

### CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les avis et connaissances de la famille WROMAN-PARENT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Alexandre-Désiré-Joachim WROMAN, décédé à Roubaix, le 28 mai 1877, à l'âge de 49 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le mardi 29 mai 1877, à 8 heures 1/2, aux vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 30, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 223 à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX-LORIDANT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Marie-Hermanne COCHETEUX, décédée à Roubaix, le 27 mai 1877, à l'âge de 33 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 29 mai 1877, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts prolongée.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en la Chapelle de la Madeleine, le mercredi 30 mai 1877, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-CONSTANTIN PROUVOST, marguillier, trésorier de la Fabrique de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 21 mai 1876, dans sa 68<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 30 mai 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-JOSEPH TOULMONDE, marguillier de la paroisse de Saint-Martin, décédé à Roubaix, le 16 septembre 1872, dans sa 77<sup>e</sup> année, et de Dame Amélie DESTOMBE, son épouse, décédée à Roubaix, le 6 mars 1858, dans sa 57<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 29 mai 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur L'ESIEUR, veuve de Monsieur Hippolyte NAFTEUR, décédée à Roubaix, le 29 avril 1877, dans sa 43<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Dispêche de l'Observatoire de Paris. — Paris, 28 mai, 1 heure soir. — Hauteur du baromètre: Cherbourg, 746; Lorient, 750; Rochefort, 757; Toulon, 764. La bourrasque se rapproche, Nouvelle et forte baisse. Le vent S.-S.-O. prend de la force. Temps à la pluie et à l'orage.

### Cours public de Physique

Lundi 28 mai, à huit heures du soir. — Des applications de l'électricité dynamique à la médecine. — Bobine de Ruhmkorff, sa théorie, ses effets, ses applications.

### Concours colombophile.

Dimanche 3 juin, Orléans, organisé par la société colombophile de Paris. — Dimanche 3 juin, Chantilly, organisé par la société la F. melle blanche à Roubaix.

Dimanche 3 juin, Paris, organisé par la société le Petit voyageur, à Roubaix. — Dimanche 3 juin, Chantilly, organisé par la société l'Irondelette à Wretrelos. — Dimanche 3 juin, Blois, organisé par la société l'Espérance à Chantilly. — Dimanche 3 juin, Chantilly, organisé par la société la Grande-Vitresse à Mouscron.

### Belgique

On nous écrit de Liège le 25 mai : La grève loin de diminuer dans le bassin de Seraing tend, au contraire, à se propager. Plus de dix charbonnages ne travaillent plus. Hier, deux es-adrons de chasseurs à cheval et trois bataillons d'infanterie de ligne se sont rendus sur les lieux. Les abords du grand pont, jeté sur la Meuse de Seraing à Jemeppe, sont gardés militairement. Le passage du pont est interdit aux personnes non munies de cartes de circulation délivrées par le bourgmestre.

Des précautions ont également été prises sur la rive gauche, en face de Seraing, il y a aussi de nombreux charbonnages. En ce moment, la grève momentanée de Seraing a été portée à quatre bataillons. Des meneurs de l'Association ont été arrêtés. Un coup de revolver a été tiré sur les gendarmes, mais n'a atteint personne; des pierres ont également été lancées. Les industriels font des commandes de charbons, en Allemagne, dans la crainte d'être pris au dépourvu.

### Faits Divers

Plusieurs journaux racontent qu'un pêcheur de Courbevoie, du nom de L..., était allé faire, l'avant dernière nuit, une promenade sur la Seine avec sa fille et son domestique. La barque se heurta contre un obstacle et chavira.

Le pêcheur, qui est bon nageur, avait saisi sa fille, et il aurait gagné le bord si le domestique, en se débattant ne s'était cramponné aux jupons de l'enfant. Il entraîna celle-ci, et, malgré les efforts du père, se noya avec elle.

Les deux cadavres ont été retrouvés hier.

Le Républicain de Perpignan, vient d'être condamné à trois mois d'emprisonnement, 1,000 francs d'amende et 4,000 francs de dommages-intérêts à payer à la Société catholique de Saint-Joseph.

Les ouvriers au nombre de 500 des mines de Mill-Yates à Blackburn se sont mis en grève pour résister à une baisse de salaire.

Les représentants des ouvriers mineurs du Northumberland se sont réunis à Newcastle et ont résolu à une grande majorité de refuser les propositions des patrons. Plus de douze mille ouvriers et enfants se trouvent en grève.

Les ouvriers maçons de Huddersfield, en grève depuis le 1<sup>er</sup> ont repris l'ouvrage en acceptant une transaction.

Il y a longtemps que le Niagara est dépeuplé; on y entend aujourd'hui le sifflet des locomotives, on y rencontre des ponts suspendus, des restaurants et des affiches sur les rochers de ses rives. Le New York Herald annonce maintenant que cette chute célèbre va passer à l'état prosaïque de force motrice.

La propriété de la puissance hydraulique de la chute américaine a été, en effet, mise aux enchères le 1<sup>er</sup> mai et adjugée, moyennant 71,000 dollars (315,000 f.), à un gentleman de Buffalo.

L'autre partie du Niagara, côté du Canada, appelée Horse Shoe (ou Fer à cheval) aura sans doute le même sort. Un savant, le docteur Siemens, étudie en ce moment la question de transmettre à de grandes distances la force motrice du Fer à cheval. Il a calculé que la quantité d'eau qui se précipite de ce côté est de 100 millions de tonnes par heure.

La force représentée par cette chute seule est de 16,800,000 chevaux, force qui, si elle devait être produite par la vapeur, nécessiterait une dépense de 266 millions de tonnes de charbon par